

Annexe Modification des régies en 2019

Régie d'avances	Modifications
Paiement des dépenses afférentes aux séjours extérieurs organisés par le Foyer Départemental de l'Enfance du Bas-Rhin	<p>Modification de l'arrêté de création des sous-régies pour les camps de vacances organisés par le Foyer à onze reprises.</p> <p>Ajout du moyen de paiement suivant : - par carte bancaire.</p>
Paiement des menues dépenses auprès du Foyer Départemental de l'Enfance du Bas-Rhin	<p>Ajout du moyen de paiement suivant : - par carte bancaire.</p> <p>Ajout des dépenses autorisées : - sous réserve de l'impossibilité de régler par chèque tiré sur un compte de dépôts de fonds de la régie, remboursement des menues dépenses engagées par les agents du Foyer de l'Enfance pour le compte de celui-ci pour un montant maximum de 300 € par agent et par jour et dans la limite de 1 000 € annuel par agent.</p>
Haut Koenigsbourg	<p>Ajout du moyen de paiement suivant : - par carte bancaire.</p> <p>Augmentation de l'avance à 1 000 € pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.</p>
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à Wissembourg	<p>Modification de l'adresse de la régie.</p> <p>Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 200 € à 1 000 €.</p>
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à Haguenau	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 3 500 € à 3 000 €.
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à EMS Nord	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 000 € à 800 €.
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à EMS Sud	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 000 € à 800 €.
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à Molsheim	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 500 € à 400 €.
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à Saverne	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 500 € à 400 €.
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale à Sélestat	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 500 € à 400 €.

Annexe
Modification des régies en 2019

Régie d'avances	Modifications
Paieement de diverses dépenses et de secours d'urgence	Ajout des dépenses autorisées : - frais d'enregistrement ; achat de documentation générale et technique (livres, DVD et autres supports) ; - achat d'outils pédagogiques.
Fonds d'aide sociale d'urgence en faveur des agents	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 3 000 € à 2 500 €.
Archives départementales	Modification de la périodicité de versement de l'encaisse (trimestriellement).
Vaisseau (Budget M52 – Remboursement billets d'entrée)	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 000 € à 500 €.
Vaisseau (Budget M52)	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 200 € à 600 €.
Maison de vacances de Wangenbourg	Diminution du montant de l'avance à consentir au régisseur de 1 000 € à 500 €.
Laboratoire Départemental d'Analyse	Ajout de la possibilité de recourir à des mandataires.

Régie de recettes	Modifications
Vaisseau Parking M4	Instauration d'une régie pour l'encaissement des recettes du parking du Vaisseau et des Archives Départementales.
Foyer Départemental de l'Enfance du Bas-Rhin	Retrait de types de recettes qui ne sont plus encaissées par la régie. Ajout du moyen de paiement suivant : - par virement. La date limite d'encaissement par le régisseur des recettes est fixée à 60 jours fin de mois.

Régie d'avances et de recettes	Modifications
Archives Départementales	Augmentation du délai de versement des pièces et fonds d'une fois par mois minimum à une fois par trimestre minimum.